

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF MARS**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjointes,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 23

MARCHES PUBLICS

**Marché de fournitures pour l'acquisition de ralentisseurs anti-intrusion
afin de sécuriser les rues du centre-ville situées aux abords du marché hebdomadaire
Approbation du titulaire**

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

La Commune de NYONS souhaite s'équiper de ralentisseurs anti-intrusion afin de sécuriser les rues du centre-ville situées aux abords du marché hebdomadaire.

Le dispositif recherché doit être amovible, autonome et présenter un système permettant d'empêcher l'accès des véhicules légers et des poids lourds.

Ce système doit pouvoir s'ouvrir et se fermer rapidement afin de permettre l'intervention des forces de l'ordre et de sécurité.

L'offre doit présenter le matériel nécessaire pour la neutralisation de 4 voies d'environ 6 mètres.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication sur le site de l'acheteur et sur le portail Marches-Publics.info en date du 27 décembre 2022
- 2° Date limite de réception des offres : le 3 février 2023 à 18h00
- 3° Ouverture des plis effectuée le 6 février 2023
- 4° Renseignements complémentaires : du 6 février au 3 mars 2023
- 5° Classement des offres et choix des entreprises par la commission d'appel d'offres du 14 mars 2023.

.../...

Deux candidats ont répondu à cette consultation, proposant chacun une offre appropriée et régulière.

- Candidat n° 01 : TUBINDUS – 4, rue du Plan d'acier – 39200 SAINT-CLAUDE
La proposition de TUBINDUS s'élève à 144 843,00 € HT, soit 173 811,60 € TTC pour l'ensemble du marché.
- Candidat n° 02 : HEXAGONE SOLUTIONS SARL – 19, avenue du bois de Cythère - 06000 NICE
La proposition de HEXAGONE SOLUTIONS SARL s'élève à 115 534,00 € HT, soit 138 640,80 € TTC pour l'ensemble du marché.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 mars 2023 a décidé de retenir à l'unanimité l'entreprise suivante :

HEXAGONE SOLUTIONS SARL
pour un montant de 115 534,00 € HT, soit 138 640,80 € TTC,

comprenant :

- 13 « blocks » de passage en 60 cm
- 28 « blocks » avec fermeture de 50 cm
- 13 rampes MP de 100 cm
- 28 rampes M de 100 cm
- 4 paires de rampes latérales
- le transport et la logistique de l'ensemble

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE cet achat aux conditions indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

